

du Magistrat même, accourant dans ce moment demander la troupe au nom de Dieu, contre ceux des partisans de ce Candidat qui se trouvaient à leur portée, en se servant de leurs bâtons.

On empierrait, (macadamisait) dans cet endroit. Une partie de ceux contre lesquels cette attaque était dirigée revenant sur leurs pas, et n'ayant pas d'autres moyens de se défendre, firent usage des pierres qu'ils trouvaient à leurs pieds pour repousser les assaillans, qui n'en faisaient pas moins de leur côté; mais cependant avait le dessous. Ils prirent la fuite devant le peuple qui les poursuivait, en continuant de jeter des pierres dans la direction d'une maison dans laquelle une partie des fuyards entraient, pendant qu'une autre partie se réfugiait dans l'enclos où se trouvaient les troupes; c'est à la suite de ces circonstances que l'Officier qui les commandait fut requis de les faire avancer.

Je ferai voir dans un instant que cette attaque prétendue de la maison, peut aller de pair avec les informations relatives au projet d'incendier la ville. Mais je dois, avant d'aller plus loin, dire que les mêmes raisons dont j'ai rendu compte dans mes communications précédentes, m'engagent à m'abstenir d'entrer dans la discussion de la conduite des militaires, quand ils ont porté la mort dans les rangs des citoyens. Je me contenterai de faire observer que dans sa marche vers l'endroit où ce funeste événement s'est passé, la troupe était accompagnée par ces Officiers de Paix, et autres qui s'étaient trouvés engagés avec le peuple, et qu'ils se conduisaient alors comme des hommes qui retournaient au combat. Nombre d'entre eux étaient armés des bâtons en question; plusieurs précédaient la troupe jusqu'au moment où l'on se fut disposé à faire feu sur le peuple, qu'on les fit retirer des deux côtés ou en arrière, enfin plusieurs des Magistrats accompagnaient aussi la troupe.

Le peuple se retirait devant eux, et il est maintenant constaté que ceux qui marchaient avec la troupe jetaient des pierres au peuple, qui de son côté leur en lançait, dont les militaires étaient atteints. Mais je dois le répéter; parmi le peuple, personne n'usait d'instrumens d'attaque, plus que de défense, pas même de bâtons. On peut se demander dès lors, comment il aurait pu songer à combattre contre des hommes armés de bâtons, appuyé par une troupe de soldats, marchant en ordre de bataille?

Laisant de côté la considération de la catastrophe en elle-même, et de la conduite de l'Officier qui, commandant la troupe, agissait sous la direction des Magistrats, je vais rendre compte de quelques faits et de circonstances qui jetteront le plus grand jour sur les autres parties de ce drame.

On a vu qu'il ne se trouvait rien dans les documents dont j'ai parlé, pour appuyer la déclaration relative au projet d'incendier la Ville. Le prétexte sur lequel on a requis le Commandant des troupes de les faire marcher contre les citoyens, après l'ajournement du Poll, ne repose pas sur des fondemens plus solides. Les efforts d'un aussi grand nombre de personnes de tout rang, intéressées à se disculper en justifiant la conduite des Magistrats sur cet article, ont également échoué. Depuis l'événement, on a de toutes parts rassemblé des témoins, on a pris sur les lieux des dépositions, parmi lesquelles il s'en trouve de plusieurs de ces Magistrats eux-mêmes. On n'a pas manqué de les communiquer au Gouverneur, comme on avait fait des deux rapports mis sous ses yeux dans les mêmes vues. Il règne dans tous ces documents une inexplicable, une confusion qui semblerait le fruit d'un système réfléchi.

Deux faits aussi frappans, aussi amples que l'attaque d'une maison, le meurtre d'un homme tombant sous les coups de la populace en présence de milliers de témoins, parmi lesquels il s'en trouve un aussi grand nombre intéressés à les constater, étaient sans doute sus-

ceptibles d'une preuve facile. Personne ne pouvait méconnaître la nécessité de les présenter d'une manière claire et précise. On a fait tout le contraire. On ne trouve dans tous ces documents, que des assertions générales, pas un seul fait circonstancié. Ces assertions elles-mêmes sont en contradictions avec les faits qui percent au travers de ce chaos.

J'avais déjà pu moi-même articuler quelque chose de précis relativement à ces deux faits en particulier, dans mes communications précédentes, quoique je n'eusse pas alors les renseignemens qui me mettent dans ce moment à même de le faire d'une manière plus formelle, et avec l'assurance qui résulte d'une connaissance exacte de toutes les circonstances relatives à cet événement. Je dois ajouter qu'indépendamment de ce secours, et en dépit des difficultés résultant de l'absence de termes de comparaison de ce côté de l'Océan, relativement à des objets de cette nature, il me serait aisé de faire voir juste dans les détails, que cet échafaudage de preuve ne peut soutenir l'examen. Je serai toujours prêt à revenir sur ce sujet, si l'on m'en fournit l'occasion. En attendant, je crois devoir placer ici quelques observations qui suffiront pour l'éclaircir.

S'il est un document dans lequel on eut dû faire connaître d'une manière exacte, et préciser clairement les deux faits présentés à l'Officier qui commandait la troupe, comme motifs impérieux de la faire marcher contre le peuple, après l'ajournement, c'est sans doute dans le rapport dressé par le Magistrat, qui avait tenu les propos dont j'ai rendu compte, avant qu'elle fut conduite à l'endroit où se faisait l'Election.

On peut distinguer à peine, dans cet exposé, le tumulte qui avait servi de prétexte pour la faire venir vers trois heures après midi, d'avec celui à raison duquel on a requis cet Officier de faire marcher la troupe contre le peuple, après l'ajournement du Poll. Quant à cette dernière émeute, il est question de *mouvements tumultueux, de grands bruits, de rixes, puis encore de bruits et de vociférations, augmentant de manière à devenir effrayables, de connétables et gens fuyant en tous sens poursuivis par une foule qui leur jetait des pierres, du bruit de vitres cassées, ou contrevents de fer; d'un homme étendu dans la rue comme mort, près du magasin d'épicerie, qui était la maison attaquée.* Et sans rien circonstancier, on ajoute que le Magistrat dont il a déjà été question, traversa la place en courant et cria "pour l'amour de Dieu, faites sortir la troupe, la populace assassine le peuple, et a commencé à attaquer les maisons."

L'auteur du rapport ajoute: "qu'au même instant il a vu venir un autre Magistrat en toute hâte vers lui, et comme il pensait, leur faisant signe de la main d'avancer." C'est sur ces données qu'il a demandé au Colonel MacIntosh de faire sortir les troupes pour arrêter l'émeute, et sauver la vie et les biens des citoyens alors en danger. C'est à quoi se borne cet exposé sur cet article. Puis, son auteur rend compte à sa manière de l'expédition dans laquelle il accompagnait le militaire. Le rapport de l'autre Magistrat dont j'ai déjà parlé ne renferme rien de plus positif; sur le même sujet il est beaucoup plus vague encore. Enfin les dépositions de ces deux Magistrats, de plusieurs autres de leurs confrères, celles de tous les autres témoins dont les Affidavits ont été communiqués de même au Gouverneur, sont, et en particulier sur cet objet, marquées au même coin.

Mais voici quelque chose de bien autrement étrange, et de bien plus inexplicable. Le Magistrat qui, suivant le premier rapport et la déposition de quelques-uns de ses confrères, est accouru, au nom de Dieu, demander de faire avancer la troupe, devait être capable de déposer des faits sur lesquels il avait si formellement appuyé pour faire cette demande. Il était avec ces Officiers de Paix quand l'homme laissé pour mort avait été frappé, et il fuyait lui-même avec les Connétables, quand ils avaient